



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/9
19 juin 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarantième réunion
Montréal, 16 - 18 juillet 2003

**ÉTUDE THÉORIQUE SUR L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE
DES ENTENTES SECTORIELLES EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE CFC**

Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Modalités de mise en oeuvre	4
(a)	Fonctionnement du système.....	4
(b)	Teneur et procédures des rapports de vérification annuels.....	6
III.	Résultats obtenus et durabilité	7
IV.	Questions appelant un complément d'étude	7
Annexe I	Chronologie des événements relatifs à la préparation des accords du secteur de la production	
Annexe II	Données de base et chronologie de la production des accords du secteur de la production	

I. Introduction

1. Conformément aux indications du Programme de travail (2003) pour la surveillance et l'évaluation, un consultant a préparé une étude théorique sommaire sur la mise en œuvre des accords du secteur de la production de CFC. L'étude décrit les points saillants des accords, les modalités de mise en œuvre, les résultats obtenus jusqu'ici et leur vérification. Elle conclut en énumérant les points qui appellent un complément d'étude et qui ont été identifiés dans le cadre des missions d'évaluation sur les lieux.

2. En 1994, à sa 12^e réunion, le Comité exécutif avait créé un groupe d'experts (Décision UNEP/OzL.Pro/ExCom/12/37, par. 109), pour participer à la mise au point de l'approche à suivre pour le secteur de la production. Le Secrétariat a rencontré le groupe d'experts à Montréal en octobre 1994, et son mandat a été approuvé à la 15^e réunion du Comité exécutif (voir Rapport final, document UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/45, par. 157 et texte dans l'Annexe III). À sa 19^e réunion, le Comité exécutif a mis sur pied un sous-groupe pour étudier le secteur de la production (Décision 19/36 par. 64). Une chronologie de ces événements et des décisions ultérieures du Comité exécutif pertinentes au secteur de la production est présentée à l'Annexe I.

3. L'approche sectorielle a été recommandée par le groupe d'experts et acceptée par le Comité exécutif, qui s'inquiétait de l'inefficacité possible d'une approche usine par usine dans les pays disposant d'usines multiples à faible capacité d'utilisation. Dans de telles circonstances, la fermeture d'une usine pourrait facilement être compensée par l'augmentation de la production dans une autre usine. Le groupe d'experts a également examiné les paramètres qui définissent la rentabilité d'une usine. Le calcul de la valeur nette actuelle des profits futurs est très sensible à un certain nombre de paramètres technico-économiques, dont la durée de vie utile résiduelle de l'usine, les ventes annuelles futures (limitées par la capacité maximale de l'usine), les prix des CFC, CTC et autres articles consommables sur les marchés internationaux et locaux, le coût de l'entretien, de la main d'œuvre et le taux d'amortissement. Des projets de lignes directrices pour le calcul des gains perdus ont été examinés à maintes reprises par le Sous-groupe du secteur de la production, les débats les plus récents s'étant déroulés à la 22^e réunion du Comité exécutif, sans qu'un consensus puisse être réalisé sur un certain nombre de questions.

4. Des accords ont été conclus jusqu'ici avec la Chine, l'Inde, la République populaire démocratique de Corée et l'Argentine (voir les calendriers d'élimination et de financement pour chaque pays et la chronologie des événements dans l'Annexe II). Un total de 23 281 TM de production de CFC a été éliminé graduellement jusqu'à la fin de 2002 et une quantité supplémentaire de 48 908 TM à éliminer est prévue au titre des quatre accords mentionnés plus tôt. Le Tableau 1 ci-après indique sommairement le financement et les résultats actuels (incluant les données de 2002) et futurs.

Tableau 1

Secteur	Date d'approbation	Financement total engagé (million \$US)	Production maximale permise selon l'accord (tonnes métriques)	Financement jusqu'ici (million \$US)	Production de CFC éliminée jusqu'ici (TM) (incluant 2002)
Inde	Novembre 1999	82,0	22 588	46,0	5 348
Chine	Mars 1999	150,0	44 931	72,0	17 533
RPD Corée	Mars 2002	2,56	1 650	1,34	400
Argentine	Décembre 2002	8,3	3 020	0,5	0
Total		242,86	72 189	119,84	23 281

II. Modalités de mise en oeuvre

(a) Fonctionnement du système

5. La préparation et l'application des accords sur le secteur de la production suivent les étapes suivantes:

- a) Afin d'améliorer la base d'information pour faciliter la prise de décisions de financement, des consultants préparent des audits technico-économiques de base au nom du Secrétariat. Ces audits sont conformes au format approuvé par le Comité exécutif à sa 19^e réunion (voir Annexe VIII du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/19/64). Un certain nombre d'éléments utiles sont devenus des parties standard des audits de base du secteur de la production, même s'ils ne sont pas spécifiquement requis dans le mandat. Un élément particulièrement important est un système de notation qui a évolué avec le temps et qui permet de déterminer la durée de vie utile résiduelle de l'usine ou des usines à l'étude. Le pays bénéficiaire prépare une proposition de projet qui est présentée en son nom par l'agence d'exécution. Les documents sont examinés par le Secrétariat et font l'objet de débats au sein du Sous-groupe du secteur de la production qui recommande un volume et un calendrier de financement au Comité exécutif.
- b) Une fois la proposition approuvée, le pays bénéficiaire prépare, en consultation avec l'agence d'exécution, des programmes de travail annuels et des demandes de tranches annuelles de financement. Ces programmes indiquent la réduction prévue de la production et les principales activités à entreprendre, et comprennent une liste d'entreprises qui vont réduire ou arrêter leur production de CFC, avec une description des activités d'assistance technique.
- c) Les programmes de travail annuels sont accompagnés d'un rapport de vérification préparé par des consultants engagés par l'agence d'exécution. Le cadre de référence de ces audits de vérification suivent des directives établies par le Secrétariat du Fonds en étroite coopération avec la Banque mondiale et approuvée par le Comité exécutif à sa 32^e réunion (conformément à la Décision 32/70 par. 85; voir Annexe VIII du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/44). Chaque soumission annuelle de l'agence d'exécution comprend la vérification des résultats de l'exercice précédent et une demande pour la tranche suivante de financement.
- d) Bien que les accords ne le prévoient pas, les Gouvernements en cause ont mis sur pied leur propre mécanisme pour l'audit de la production et des transactions financières réalisées au titre du plan sectoriel. Ainsi, la Chine a institué une supervision permanente sur les lieux des producteurs de CFC en application de la réglementation de l'Administration d'État de la protection de l'environnement (SEPA). Les entreprises concurrentes surveillent mutuellement l'exploitation de leurs rivaux. Ce système permet en fait un contrôle plus strict de la production que des audits périodiques et pourrait compléter utilement les rapports de vérification, à condition que les renseignements recueillis soient communiqués à la SEPA, à l'agence d'exécution et au Secrétariat du Fonds.

- e) La Chine et l'Inde, les seuls pays à disposer de plusieurs producteurs de CFC, ont créé un système de quotas pour répartir la réduction de la capacité annuelle. En Chine, ces quotas sont attribués par adjudication et en Inde par négociation entre les producteurs et le Gouvernement.

6. Tous les accords sectoriels négociés jusqu'ici comprennent une clause de flexibilité qui permet au Gouvernement, en collaboration avec l'agence d'exécution, d'utiliser la tranche annuelle de financement de la manière qui lui permet le mieux de réaliser l'élimination la plus efficace possible de la production de CFC.

7. Les conditions préalables des décaissements et les calendriers de financement sont définis dans le document de projet. Dix ou vingt pour cent de la tranche annuelle sont retenus des producteurs jusqu'à l'exécution de l'audit annuel de vérification.

8. Environ 10% du financement annuel sont destinés à l'assistance technique (qui inclut l'entretien de l'infrastructure pertinente dans le pays). Les activités d'assistance technique visent à renforcer:

- a) Le cadre institutionnel général
- b) La mise au point de produits chimiques de remplacement
- c) Les capacités de gestion, de surveillance et d'évaluation des institutions participantes
- d) Les compétences des directeurs des usines
- e) L'échange d'information

9. Exemples d'activités d'assistance technique proposées par les pays bénéficiaire:

- a) Formation des producteurs et des commerçants de CFC visés dans l'accord
- b) Mise au point de systèmes de surveillance et formation du personnel responsable de leur fonctionnement.
- c) Études de l'offre et de la demande des CFC et des solutions de rechange; récupération et recyclage des CFC par exemple.
- d) Formation d'agents de conformité
- e) Ateliers sur les pratiques en matière de production de CFC
- f) Assistance aux gouvernements nationaux pour l'établissement de politique d'importation/exportation de CFC.

10. Si bon nombre de ces activités présentent une utilité, d'autres peuvent être mises en doute. Il serait intéressant de faire une enquête au niveau des entreprises sur l'utilité de ces programmes. Un tel facteur pourrait être inclus dans un mandat supplémentaire pour l'audit annuel de vérification. D'autre part, la communication de données sur le coût des diverses activités d'assistance technique n'est pas cohérente. Alors que les programmes de travail et les rapports annuels de la Chine contiennent des chiffres détaillés, les rapports de l'Inde n'en comportent pas. Dans le cas de la Chine,

les économies découlant de tranches de financement sous-utilisées ont été utilisées pour appuyer la création de capacités de production de HFC-134a.

(b) Teneur et procédures des rapports de vérification annuels

11. Normalement, les audits de vérification réalisés par les agences d'exécution et leurs consultants dans le secteur des CFC comprennent la vérification des fermetures et démantèlements d'usines et des réductions de production d'usines qui continuent de produire à une échelle réduite.

12. L'équipe d'audit cherche en principe à faire la concordance entre la production évaluée à partir d'états financiers et de documents de vente et les fiches de production effective des usines. En pratique, les registres de production sont vérifiés de façon aléatoire par rapport aux sommaires d'exploitation au niveau de l'usine et ensuite par rapport aux chiffres de ventes. Les deux mesures de la production sont comparées aux achats ou transferts de matières premières.

13. Le processus de vérification dépend de la coopération des producteurs, ainsi que de l'exactitude et la transparence des états financiers et des registres de vente et d'exploitation de l'entreprise. Cette coopération a été excellente jusqu'ici, mais des problèmes ont été constatés avec la qualité des livres, ce qui a parfois nui à la qualité des audits. Par exemple, dans le rapport de vérification (2001) du programme d'élimination de la production de CFC en Chine, daté du 13 février 2002, l'équipe des services extérieurs a signalé (page 5) qu'à plusieurs emplacements, il n'a pas été possible de concilier les fiches de contrôle de la production de l'usine avec les états mensuels de production. Bien que le Secrétariat du Fonds ne dispose pas encore de détails officiels, les entretiens avec des membres de l'équipe ont permis de cerner certaines sources de difficultés (quantités recyclées, stock important en inventaire à l'usine, circonstances extraordinaires telles que des versements et des écoulements accidentels). Ces facteurs peuvent être plus graves chez les producteurs de CFC-113 et 115, que dans les usines produisant simplement du CFC-11 et 12.

14. Les lignes directrices établies pour les audits de vérification n'indiquent pas les méthodes à appliquer pour tenir pleinement compte de ces circonstances extraordinaires. L'expérience a montré jusqu'ici que de tels événements sont plus fréquents que l'on ne s'y attendait. Ils ne modifient pas l'idée de base que les chiffres de ventes et états financiers doivent être vérifiés par rapport aux données d'exploitation, mais ils peuvent rendre les tâches de concordance plus longues, voire impossibles. Dans ce dernier cas, l'équipe d'audit devrait essayer de déterminer le pire scénario en ce qui concerne la production.

15. Si les registres de vente/production ne sont pas en concordance avec les données d'exploitation horaire, il ne sera pas possible d'effectuer la vérification de la conformité. Compte tenu de la difficulté que présente un tel rapprochement, les mesures ci-après peuvent être envisagées:

- a) L'équipe d'audit devrait appliquer des méthodes souples pour faire le rapprochement entre les données réelles d'exploitation et les chiffres de vente/financiers, en faisant par exemple des contrôles aléatoires sur une période pratique, etc.
- b) Il faudrait peut-être consacrer plus de temps à l'audit de chaque entreprise. En Chine, où le nombre de producteurs est tombé à six, une telle approche est devenue plus réalisable, surtout si les usines fermées n'ont pas à être visitées de nouveau.
- c) Il conviendrait d'encourager les entreprises à préparer et à présenter les données des

rapports sous une forme plus pratique pour les équipes d'audit.

- d) Les techniques de vérification supplémentaires ci-après pourraient être envisagées:
- i) Observation continue des producteurs au moyen de moniteurs installés dans les usines (Méthode déjà appliquée en Chine);
 - ii) Dans les pays qui ont signé des accords d'élimination de CFC et de CTC, il faudrait chercher des moyens pratiques d'établir la complémentarité des informations dans les plans de travail annuels et d'en tenir compte dans les rapports annuels de vérification pour les accords d'élimination de CTC et de CFC.

16. Les agences d'exécution recrutent des consultants pour l'audit de vérification. L'audit doit être mené conformément aux lignes directrices approuvées. Outre un expert en comptabilité expérimenté dans la vérification financière, l'équipe devrait comporter également un spécialiste de l'industrie chimique ou de l'ingénierie des procédés, de préférence dans la chimie du chlorofluor.

17. Pour les raisons présentées ci-dessus, il conviendrait peut-être de revoir les lignes directrices pour les audits de vérification.

(c) **Systèmes de quotas, adjudication et capacité de production**

18. Comme indiqué précédemment, les deux pays qui disposent de multiples usines ont institué des systèmes de quotas pour les entreprises qui sont encore en exploitation. Ces systèmes présentent certaines différences. Par exemple, l'association des producteurs en Inde joue un rôle central dans le système national de quotas. Par contre, en Chine, bien que le système prévoie un appel d'offres annuel parmi les producteurs, il est possible d'appliquer les quotas administrativement si l'adjudication ne donne pas les résultats escomptés. Dans les pays ne disposant que d'un seul producteur, le gouvernement a institué un plafond de production annuel.

19. Les systèmes de quotas semblent bien fonctionner jusqu'ici, ce que confirme le fait que ni la Chine ni l'Inde n'a dépassé le plafond de production annuel et que les producteurs semblent continuer à coopérer avec les audits de vérification annuels.

III. Résultats obtenus et durabilité

20. Jusqu'ici, l'élimination prévue au titre des accords a été effectuée. De même, le financement a été fourni comme convenu, sauf dans un cas avec la Chine, lorsque aucun rapport de vérification n'a été présenté à la 33^e réunion du Comité exécutif. L'on suppose que la fermeture prévue de 5 usines a bien eu lieu, justifiant l'approbation de 50% seulement de la tranche annuelle demandée. Le solde de la tranche a été approuvé lorsque le rapport de vérification a été soumis entre deux sessions. Aux 32^e et 38^e réunions, des retards dans la soumission de rapports de vérification ont également entraîné des retards dans l'approbation des tranches de financement à une réunion. Les taux de décaissement ont été régulièrement élevés (voir Annexe II).

21. En fin de compte, toutes les réductions obtenues par élimination du secteur de la production doivent être durables. Les usines qui sont désignées aux fins de production de CFC aussi bien que de HCFC-22 ne sont pas démontées parce qu'elles ont été reconverties à la production de HCFC-22. Il

faut bien s'assurer cependant qu'elles ne seront pas reconverties de nouveau à la production de CFC. Les usines démontées ne doivent pas être reconstituées, ni à leur emplacement initial ni ailleurs. Cette dernière stipulation s'applique également aux éléments clés des usines démontées, tels que les réacteurs.

22. La production de HCFC-22 continuera de faire l'objet de surveillance et les données de production seront communiquées au Secrétariat de l'Ozone en septembre et au Secrétariat du Fonds en mai de chaque année, étant donné que le HCFC-22 est lui-même réglementé par le Protocole de Montréal. Il pourrait être nécessaire d'effectuer la vérification des volumes de production des usines intermédiaires capables de produire des CFC aussi bien que du HCFC-22, afin d'assurer qu'aucun CFC n'est produit.

23. En mettant hors d'usage les usines de production de CFC, il faudrait également en détruire les éléments clés, le processus devant être documenté et vérifié. Pour éviter une reprise de la production de CFC sur le même emplacement ou ailleurs, des renseignements sur le sort des matériels non détruits devraient en outre être mis à la disposition de l'équipe de vérification.

IV. Questions appelant un complément d'étude

- f) Comment la clause de souplesse est-elle appliquée en pratique? Facilite-t-elle la mise en œuvre des accords?
- g) Comparaison des rapports annuels et des programmes de travail avec les renseignements obtenus des usines à visiter.
- h) Revoir les lignes directrices et les mécanismes relatifs aux rapports annuels de vérification, pour ce qui est des éléments suivants:
 - i) Analyser l'expérience acquise avec les méthodes de vérification au niveau de l'usine
 - ii) Vérifier la destruction/mise au rebut des équipements et comparer avec les livres.
 - iii) Vérifier la production de HCFC-22 des usines intermédiaires
 - iv) Analyser les données provenant de la surveillance sur place des usines, le cas échéant
 - v) S'enquérir de l'utilité et des incidences des activités d'assistance technique au niveau de l'entreprise
 - vi) Information sur la production de CTC à partir des rapports de vérification des accords d'élimination de CTC et d'autres sources d'information, s'il y a lieu.
- i) Analyser le fonctionnement des systèmes de quotas et d'adjudication et les leçons tirées de leur application.
- j) Analyser les importations/exportations et l'équilibre entre l'offre et la demande, y compris les répercussions sur les prix et la disponibilité des CFC au niveau local.

- k) Recueillir des renseignements sur l'exécution et les incidences des activités d'assistance technique.
- l) Décrire les incidences que les projets destinés à augmenter l'offre de produits de remplacement des CFC financés par le plan sectoriel en Chine ont sur la durabilité de l'élimination des CFC.
- m) Évaluer les perspectives de conformité continue aux calendriers d'élimination prévus dans les accords.

Annexe I
Chronologie des événements relatifs à la préparation des accords
sur le secteur de la production*

ÉVÉNEMENT	DATE	DOCUMENT
Établissement du Groupe d'experts sur la production de solutions de remplacement des SAO	Décembre 1994: 15 ^e réunion du Comité exécutif	Mandat du Groupe d'experts
Première réunion du Groupe d'experts	Septembre 1995	Rapport de la 1 ^{re} réunion du Groupe d'experts
Suite donnée par l'ExCom au rapport de la 1 ^{re} réunion du Groupe d'experts	Novembre 1995: 18 ^e réunion du Comité exécutif	Décision 18/24 et Annexe VI au rapport de la 18 ^e réunion
2 ^e réunion du Groupe d'experts	Mars 1996	Rapport de la 2 ^e réunion du Groupe d'experts
Suite donnée par l'ExCom au rapport de la 2 ^e réunion du Groupe d'experts	Mai 1996: 19 ^e réunion du Comité exécutif	Décision 19/36 et Annexes VI-VIII
Établissement du Sous-groupe du secteur de la production	Mai 1996: 19 ^e réunion du Comité exécutif	Décision 19/36 e)
Première réunion du Sous-groupe du secteur de la production	Août 1996	Rapport de la 1 ^{re} réunion du Sous-groupe du secteur de la production
Suite donnée par l'ExCom au rapport de la 1 ^{re} réunion du Sous-groupe du secteur de la production	Octobre 1996	Décision 20/43
3 ^e et 4 ^e réunions du Groupe d'experts	Novembre 1996 et janvier 1997	Rapport des 3 ^e et 4 ^e réunions du Groupe d'experts
2 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production	Février 1997	Rapport de la 2 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production
Suite donnée par l'ExCom au rapport de la 2 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production	Février 1997: 21 ^e réunion	Décision 21/34
Étude de la méthodologie par un consultant	Avril 1997	Rapport final du consultant
3 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production	Mai 1997	Rapport de la 3 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production

*En attendant l'approbation de l'accord pour la Chine; les événements ultérieurs sont résumés par pays dans l'Annexe II

Suite donnée par l'ExCom au rapport de la 3 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production	Mai 1997: 22 ^e réunion du Comité exécutif	Décision 22/65
4 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production	Septembre 1997	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport cumulatif sur le secteur de la production • Projet de Guide • Rapport de la 4^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production
Suite donnée par l'ExCom au rapport de la 4 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production	Novembre 1997: 23 ^e réunion du Comité exécutif	Décision 23/50
5 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production	Fév. 1998 à Washington	Rapport de la 5 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production
Suite donnée par l'ExCom au rapport de la 5 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production	Mars 1998 24 ^e réunion du Comité exécutif	Décision 24/61
6 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production	Juillet 1998	Rapport de la 6 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production
Suite donnée par l'ExCom au rapport de la 6 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production	Juillet 1998 25 ^e réunion du Comité exécutif	Décision 25/55
Soumission par le SRIC du rapport intermédiaire sur l'audit technique en Inde et en Chine	Novembre 1998 26 ^e réunion du Comité exécutif	Rapport intermédiaire du SRIC
7 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production	Novembre 1998	Rapport de la 7 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production (26/66)
Suite donnée par l'ExCom au rapport de la 7 ^e réunion du Sous-groupe du secteur de la production	Novembre 1998 26 ^e réunion du Comité exécutif	Décision 26/40, élargir le mandat du Sous-groupe
Soumission par le SRIC du rapport final sur l'audit technique en Inde et en Chine	21 déc. 1998	Rapport final du SRIC

Annexe II**Chronologie des accords sur le secteur de la production****Argentine****Secteur de la production de CFC****Tableau des approbations**

Programme de travail annuel	Production maximale permise selon l'accord (tonnes métriques)	Élimination selon l'accord (tonnes métriques)	Élimination approuvée (tonnes PAO)	Élimination effective (tonnes PAO)	Tranches annuelles de financement selon l'accord (\$US)	Fonds approuvés (\$US)	Fonds déboursés (\$US)
2002	3 020,0	0,0	0,0	0,0	500 000	500 000	0
2003	3 020,0	0,0			3 500 000		
2004	3 020,0	0,0			0		
2005	1 647,0	1 373,0			300 000		
2006	1 647,0	0,0			2 000 000		
2007	686,0	961,0			0		
2008	686,0	0,0			1 000 000		
2009	686,0	0,0			1 000 000		
2010	0,0	686,0					
Total		3 020,0	0,0	0,0	8 300 000	500 000	0

Chronologie

Événement	Date	Description
Approbation de l'accord	38 ^e réunion (Décision 38/73)	Approbation de principe d'un financement total de 8,3 millions \$ pour la réduction par phase et la clôture de l'ensemble de la capacité de production de CFC en Argentine.

Chine

Secteur de la production de CFC

Tableau des approbations

Programme de travail annuel	Production maximale permise selon l'accord (tonnes métriques)	Élimination selon l'accord (tonnes métriques)	Élimination approuvée (tonnes PAO)	Élimination effective (tonnes PAO)	Tranches annuelles de financement selon l'accord (\$US)	Fonds approuvés (\$US)	Fonds déboursés (\$US)
1999	44 931,0		5 497,6	5 497,6	20 000 000	20 000 000	20 000 000
2000	40 000,0	4 931,0	4 931,0	4 931,0	13 000 000	13 000 000	13 000 000
2001	36 200,0	3 800,0	3 800,0	3 804,0	13 000 000	13 000 000	13 000 000
2002	32 900,0	3 300,0	3 298,0	3 300,0	13 000 000	13 000 000	7 000 000
2003	30 000,0	2 900,0	2 900,0		13 000 000	13 000 000	
2004	25 300,0	4 700,0			13 000 000		
2005	18 750,0	6 550,0			13 000 000		
2006	13 500,0	5 250,0			13 000 000		
2007	9 600,0	3 900,0			13 000 000		
2008	7 400,0	2 200,0			13 000 000		
2009	3 200,0	4 200,0			13 000 000		
2010	0,0	3 200,0					
Total		44 931,0	20 426,6	17 532,6	150 000 000	72 000 000	53 000 000

Chronologie

Événement	Date	Description
Proposition et accord	27 ^e Réunion (Décision 27/82)	Approuvé l'accord proposé pour le secteur de la production en Chine; Demande au Sous-comité sur la production de surveiller la mise en œuvre de l'accord, conformément aux termes de référence et de signaler tout écart au Comité exécutif, sur la base des programmes de travail annuels et des demandes de financement de la Banque mondiale; Approuvé pour le programme de travail annuel de 1999 un financement initial de 10 millions \$US plus un ajustement de 10 millions \$US à la 28 ^e réunion du Comité exécutif.
Rapport de vérification de 1999	30 ^e Réunion	Approuvé le programme annuel pour 2000 au niveau de financement de 13 000 000 \$ + 1 170 000 \$ de coûts d'appui.
Programme annuel pour 2000	30 ^e Réunion (Décision 30/50)	
Programme annuel pour 2001	32 ^e Réunion (Décision 32/62) & 33 ^e Réunion (Décision 33/44)	Approuvé le programme annuel de 2001 en vue de l'élimination du secteur de la production de CFC en Chine, le financement devant être examiné à la 33 ^e réunion de l'ExCom, en attendant la soumission du rapport de vérification de l'application du PA de 2000 pour l'élimination de la production de CFC en Chine.
Rapport de vérification de 2000	33 ^e Réunion (Décision 33/44) Le rapport de vérification de la production de 2000 a été soumis intersessions en juin	Approuvé la libération de 50 % du total demandé de 13 millions \$US pour 2001 (approbation des coûts d'appui connexes pour la Banque mondiale) correspondant à la réduction résultant de la clôture de cinq usines. Autorise le Secrétariat à approuver le virement, intersessions,

Événement	Date	Description
	2001 et 50% du financement pour le PA de 2001 AP ont été libérés après soumission du rapport complet en juillet 2001.	du solde des fonds demandés, après réception d'information de la Banque mondiale, qui a donné entièrement suite aux demandes suivantes: rapport de vérification couvrant la mise en œuvre du programme de travail complet pour 2000 pour le secteur de la production de CFC en Chine conformément aux ligne directrices approuvées par Décision 32/70; information sur l'exploitation et la gestion du système de quotas de la Chine; Prendre note que la Banque mondiale rationalisera davantage la procédure de mise en oeuvre afin de mieux coordonner le programme de travail annuel et la date du processus de vérification.
Programme annuel pour 2002	35 ^e Réunion (Décision 35/49) & 36 ^e Réunion (Décision 36/47)	Approuvé le programme de travail annuel de 2002 pour l'élimination de la production de CFC en Chine et noté que la demande de fonds sera soumise par la BM à la 36 ^e Réunion, avec le rapport de vérification sur la mise en œuvre du programme de travail annuel de 2001.
Programme annuel pour 2002 & rapport de vérification de 2001	36 ^e Réunion (Décision 36/47)	Approuvé les coûts d'appui annuels (7%) tant que l'ExCom n'aurait pas décidé autrement. Demande à la BM d'indiquer comment le coût d'appui pour ce projet particulier sera utilisé et de préparer une note indiquant, entre autres, de quelle façon les plans d'élimination sectoriel et national seront exécutés, en précisant les coûts d'appui passés et futurs et leur relation avec les coûts d'appui imputés à d'autres activités de la Banque. Approuve le financement de 13 millions \$US plus des coûts d'appui de 910 000 \$US en vue de l'exécution du programme de travail de 2002 pour l'élimination de la production de CFC en Chine. Demande à la Banque mondiale de donner des renseignements sur la supervision financière exercée sur le programme d'assistance technique, en particulier la fréquence des rapports financiers et des audits par l'institution.
Programme annuel pour 2003	38 ^e Réunion (Décision 38/44)	Approuvé le programme de travail annuel de 2003 pour l'élimination de la production de CFC en Chine et retenu les fonds demandés en attendant que la Banque mondiale présente à la 39 ^e réunion un rapport de vérification satisfaisant sur la mise en œuvre du programme annuel de 2002. Appliqué pour les coûts d'appui de l'agence d'exécution un taux de 7,5 % des fonds qui seront approuvés dans le programme de travail pour 2003, conformément à la Décision 38/68.
Programme annuel pour 2003 & rapport de vérification de 2002	39 ^e Réunion (Décision 39/47)	Approuvé 13 millions \$US pour la mise en œuvre du programme de travail annuel de 2003 pour l'élimination de la production de CFC en Chine et des coûts d'appui de 975 000 \$US pour la Banque mondiale. Noter que, dans le cadre de l'accord, les fonds pourront être utilisés avec souplesse et, sur cette base, accuser réception de la demande de la Chine, transmise par la Banque mondiale, d'utiliser une partie des fonds pour le programme annuel de 2003 du secteur de la production de CFC, pour établir un centre national de conformité afin d'aider la Chine à s'acquitter de ses obligations dans le cadre du Protocole de Montréal.

Inde

Secteur de la production de CFC

Tableau des approbations

Programme de travail annuel	Production maximale permise selon l'accord (tonnes métriques)	Élimination selon l'accord (tonnes métriques)	Élimination approuvée (tonnes PAO)	Élimination effective (tonnes PAO)	Tranches annuelles de financement selon l'accord (\$US)	Fonds approuvés (\$US)	Fonds déboursés (\$US)
1999	22 588,0		0,0	0,0	12 000 000	12 000 000	12 000 000
2000	20 706,0	1 882,0	1 882,0	1 882,0	11 000 000	11 000 000	10 819 398
2001	18 824,0	1 882,0	1 583,0	1 583,0	11 000 000	11 000 000	9 657 000
2002	16 941,0	1 883,0	1 883,0	1 883,0	6 000 000	6 000 000	5 850 000
2003	15 058,0	1 883,0	1 883,0		6 000 000	6 000 000	
2004	13 176,0	1 882,0			6 000 000		
2005	11 294,0	1 882,0			6 000 000		
2006	7 342,0	3 952,0			6 000 000		
2007	3 389,0	3 953,0			6 000 000		
2008	2 259,0	1 130,0			6 000 000		
2009	1 130,0	1 129,0			6 000 000		
2010	0,0	1 130,0					
Total		22 588,0	7 231,0	5 348,0	82 000 000	46 000 000	38 326 398

Chronologie

Événement	Date	Description
Approbation de l'accord	Nov 1999, 29 ^e réunion	12 millions \$US de bonus à la signature.
Programme de travail annuel pour l'an 2000	Soumis en mars 2000	Procédure d'approbation intersessions demandée par Décision 30/51, mais sans suite et la question est reportée à la 31 ^e réunion.
Approbation du Programme de travail annuel de 2000 et du rapport de vérification de 1999	31 ^e réunion juillet 2000, Décision 31/41	Décision 31/41 d'élaborer des lignes directrices pour l'élimination de SAO et d'approuver le programme de travail pour 2000.
Soumission du Programme de travail annuel pour 2001 et du rapport de vérification de 2000	33 ^e réunion mars 2001	Décision 33/47 d'approuver le programme de travail pour 2001.
Soumission du Programme de travail annuel pour 2002 et du rapport de vérification de 2001	36 ^e réunion mars 2002	Décision 36/48 d'approuver le programme de travail pour 2002 et demande de procédures normalisées pour la Chine et l'Inde.
Soumission du Programme de travail annuel pour 2003 et du rapport de vérification de 2002	39 ^e réunion mars 2003	Décision 39/50 d'approuver 6 millions \$US plus des coûts d'appui de 450 000 \$US pour le Programme de travail annuel de 2003 et demande de soumission dans les délais des rapports de vérification futurs et de fournir des renseignements supplémentaires sur la supervision financière du programme d'assistance technique conformément à la Décision 36/48.

RPD de Corée**Secteur de production de SAO****Tableau des approbations**

Produits chimiques	Programme de travail annuel	Élimination selon l'accord (tonnes PAO)	Élimination approuvée (tonnes PAO)	Élimination effective (tonnes PAO)	Tranches annuelles de financement selon l'accord (\$US)	Fonds approuvés (\$US)	Fonds déboursés (\$US)
CFC-113	2001	400,0	400,0	400,0	687 700	687 700	687 700
TCA	2001	100,0	100,0	100,0	656 650	656 650	656 650
CFC-11/12	2003	1 250,0			733 700		
CTC	2005	2 530,0			488 750		
Total		4 280,0	500,0	500,0	2 566 800	1 344 350	1 344 350

Chronologie

Événement	Date	Description
Accord amendé	36 ^e réunion (Décision 36/55)	Approbation de l'amendement et de la première tranche de 1 344 350 \$ et des coûts d'appui de 67 217 \$ pour le programme de travail de 2001.
